

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRETE n°20260909-001 BARR-ARRÊTÉ DE CIRCULATION « route de l'Aigle »

Le Maire délégué de La Barre-en-Ouche,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de M.RECQ, principal du collège, en date du 7 septembre 2026 pour le cross annuel du collège, sur le terrain de football de La-Barre-en-Ouche ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la voirie publique entre le campus et le stade dans le but de la sécurité des élèves ;

ARRETE

Article 1 : A compter du jeudi 9 octobre 2026, de 13h00 à 16h30, la circulation sera réglementée, sur la voirie publique entre le campus et le stade (Route de l'Aigle). Conformément à la réglementation présente sur site (30 km/h).

Article 2 : La signalisation sera mise en place et enlevée à la fin du cross du Collège par le service voirie de l'IBTN.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur au siège de la Commune Nouvelle, à la mairie déléguée de La Barre-en-Ouche et sur le site des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire délégué de La Barre-en-Ouche et Monsieur le Directeur du campus éducatif sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. RECQ, principal du campus éducatif ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'incendie et de Secours de l'Eure ;

Fait à La Barre-en-Ouche, le 9 septembre 2026,

Le Maire délégué de La Barre-en-Ouche,
Mathieu VANDOOREN,



Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche